

Un dérapage québécois

Nous étions loin de nous douter qu'en nous rendant au Québec, à l'invitation d'un ami dont nous devons célébrer le mariage, nous y serions jeté en prison, menottes aux poignets et, ce qui est un comble, *enchaîné aux chevilles*, sans avoir pu comprendre ce qui nous arrivait. Les déclarations surprenantes n'ont pas manqué ; « Vous avez eu de la chance, aux États-Unis vous auriez écopé de trois mois de prison ferme » (déclaration de notre avocat, commis d'office à la demande du Consul général de Belgique) ; « On peut être octogénaire et commettre des actes criminels » (quand nous fûmes reconduit, toujours menotté, jusqu'à la carlingue de l'avion du retour, sous le regard éberlué des passagers et du commandant de bord). Quel avait donc été notre crime ? Un propos tenu sur le ton de la plaisanterie et qui fut pris au pied de la lettre. Notre ami Raeymaecker a bien raison, qui prétend qu'il manque dans la ponctuation française un signe particulier qui pourrait s'appeler le « point d'ironie », à l'intention des nuls qui prennent tout au premier degré. Nous aurions donc grand tort de nous plaindre et n'aurions finalement qu'à nous en prendre à nous-même. Il nous semble pourtant qu'il y a dans ce jugement, si plaisant et flatteur pour les autorités québécoises, quelque chose qui cloche. En effet, le comble de l'incohérence tient au fait qu'en définitive, on ne nous a rien reproché. Lorsque nous avons été conduit (toujours menotté) dans la grande salle d'un tribunal, nous nous attendions, bien sûr, à être interrogé. Or, il n'en fut rien. À peine l'huissier eut-il appelé l'« affaire Gilis » que le « représentant de la Couronne » (c'est ainsi que l'on nomme le procureur local) s'est levé pour dire (suite à un retournement de dernière minute) que le Québec « abandonnait toute poursuite », ce qui présentait l'avantage... d'éviter un interrogatoire et de nous réduire au silence ! Quelle hypocrisie et, disons-le tout net, quelle lâcheté ! « L'affaire est terminée ! » proclamait imprudemment notre défenseur. Alors qu'elle continuait de plus belle : jusqu'au départ de l'avion ; pire : jusqu'à l'aéroport de Roissy où nous attendait une voiture de la police française, dûment alertée ! Comment expliquer cet acharnement sournois, sinon par une volonté délibérée de nous humilier ! Pour quelle raison ? Les services de renseignements du Québec ne sont pas stupides. Ils connaissaient fort bien la liste de nos ouvrages et n'ignoraient pas notre étude sur *La Profanation d'Israël*. Depuis que le Québec s'est imprudemment rapproché de l'État sioniste, il ne peut, semble-t-il, plus rien lui refuser. Comme son nouvel allié, il recourt volontiers à la dérision⁽¹⁾. Naguère, une voix célèbre avait qualifié le Québec de « libre ». Aurait-il aujourd'hui cessé de l'être ? et faudrait-il le voir plutôt comme un « État-voyou » ?

A. R. Y.

(1) Par exemple en créant des mosquées spéciales pour les musulmans homosexuels.